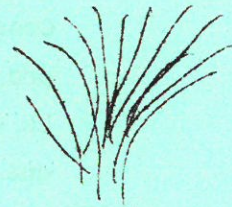
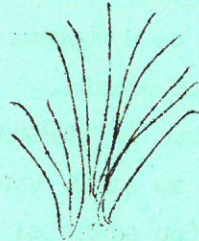
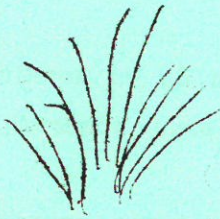


ENTRÉE-NOUS.

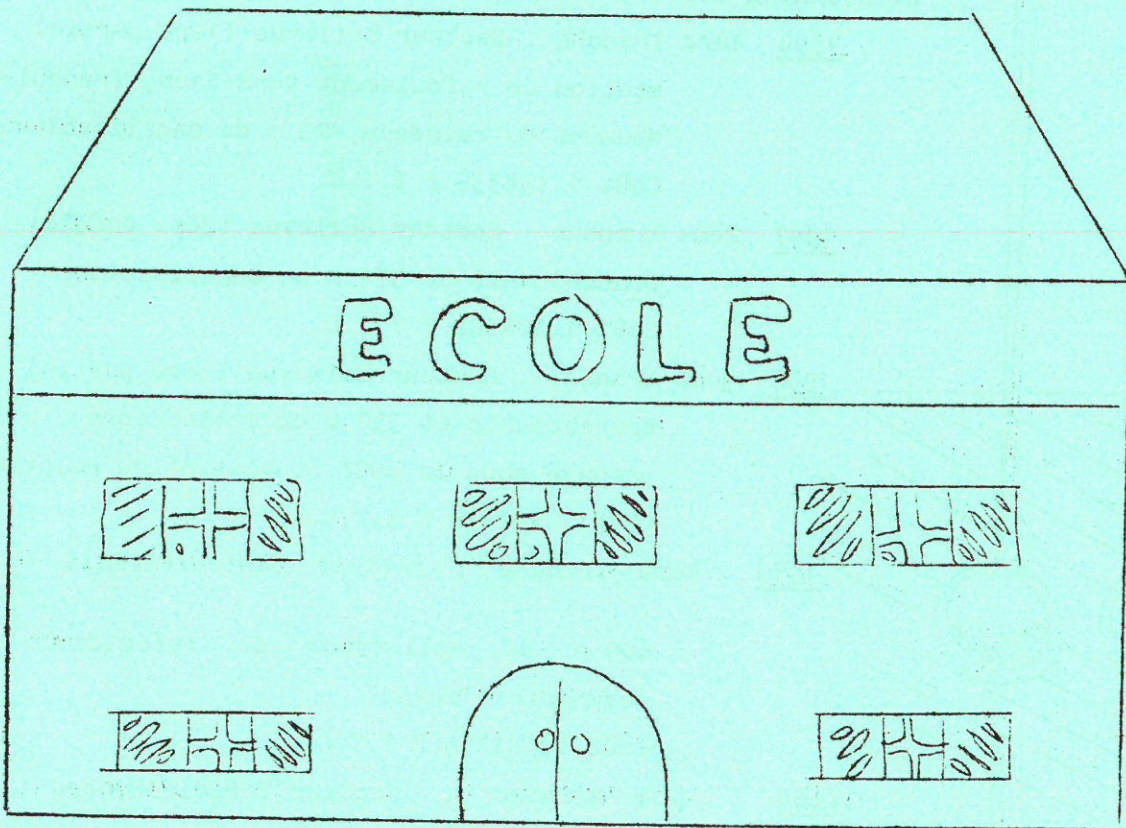
THIAVILLE S/MEURTHE

JUILLET 94

N° 318



14 Juillet



Vacances! Vacances!



** EN DIRECT DU CONSEIL **

Le Conseil était réuni le 24 Juin 1999 et a examiné les points suivants :

1 Assainissement

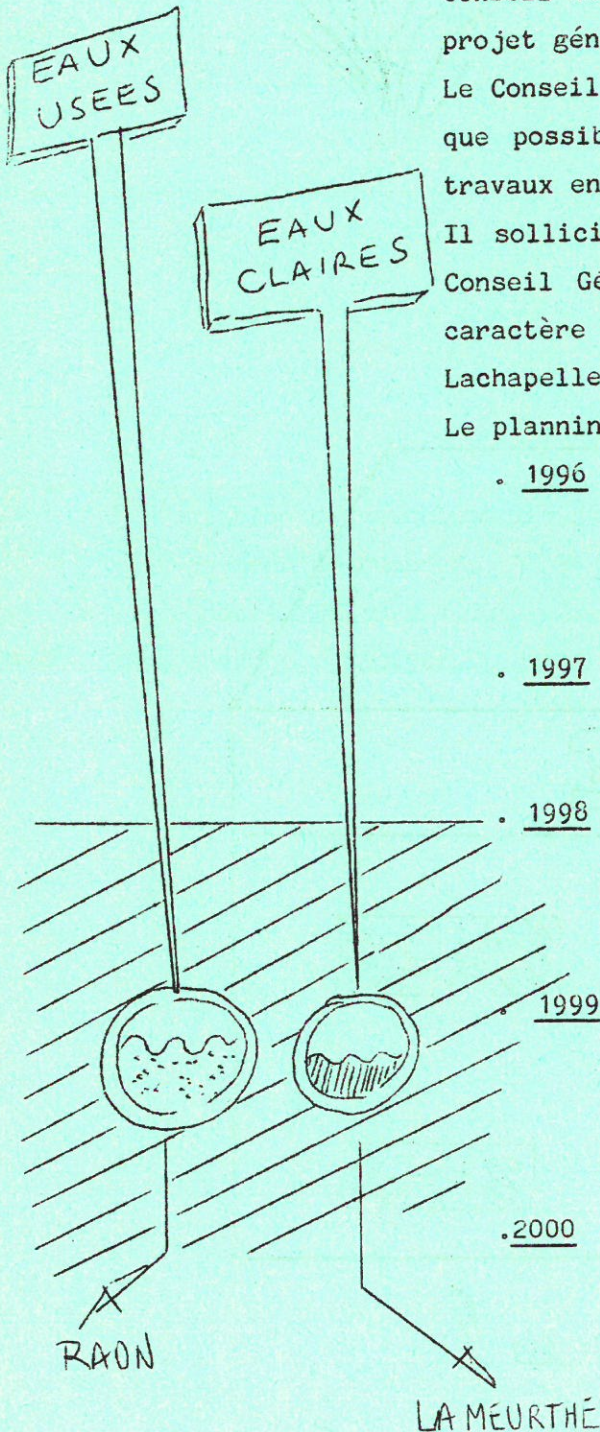
Après de nombreuses réunions avec les représentants du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et de la DDE, l'avant projet général est adopté.

Le Conseil souhaite la contractualisation de ce dossier dès que possible et au plus tard en 1995 pour démarrage des travaux en 1996 (ou avant si possible).

Il sollicite l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Il rappelle le caractère intercommunal de ce dossier avec les communes de Lachapelle et Raon L'Etape.

Le planning des travaux pourrait être le suivant :

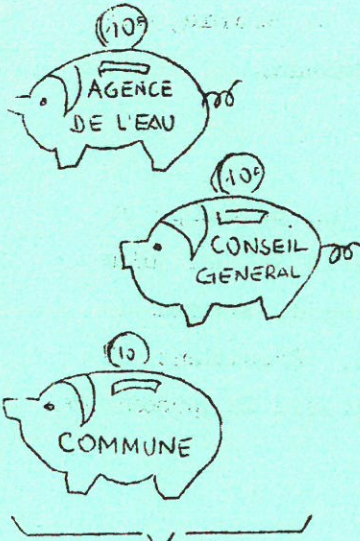
- . 1996 1ère tranche . Secteur Bellevue (1ère partie)
station de refoulement vers Raon, franchissement du ruisseau, 75 m de canalisations
Coût 1.134335 F T.T.C.
- . 1997 2ème tranche . Secteur Bellevue (2ème partie)
branchements et 574 m de canalisations
Coût 1.204502 F T.T.C.
- . 1998 3ème tranche . Secteur Bellevue (3ème partie)
branchements et 350 m de collecteurs
passage sous la SNCF et station de relèvement
Coût 1.208178 F T.T.C.
- . 1999 4ème tranche . Secteur Centre/Paradis (1ère partie)
600 m de collecteur de refoulement et déversoir d'orage
Coût 1.181256 F T.T.C.
- . 2000 5ème tranche . Secteur Paradis/Centre (2ème partie)
1000 m de collecteur d'eaux usées, 210 m de collecteur unitaire,
80 m de collecteur d'eaux claires, branchements, déversoir d'orage, poste de refoulement.
Coût 1308988 F T.T.C.



. 2001 6ème tranche . Secteur Fagnoux/Scie

déversoir d'orage et 480 m de collecteur d'eaux usées

Coût 1.084478 F T.T.C.



7121737 F !

Le coût total après actualisation au fil des ans est de 7121737 F T.T.C.. C'est une dépense colossale pour notre commune mais il nous faut l'engager dès que possible compte tenu des actuelles incitations financières qui ne dureront pas. Par ailleurs, les pénalités qui seront appliquées aux communes non assainies seront très lourdes et risquent à terme de devenir insupportables et aussi onéreuses que les travaux, sans compter le risque de ne plus pouvoir délivrer le permis de construire. Ce lourd dossier qui aura nécessairement des incidences sur le prix au M3 de l'assainissement est incontournable et devra être géré le moment venu avec une extrême rigueur, quelle que soit l'équipe municipale en place.

2 SIVOM

Le Conseil donne son accord pour l'adhésion des communes de Deneuvre, Gélacourt, Pettonville, Glonville, Reherrey au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM).

3 P.O.S.

Le Conseil approuve le projet de Plan d'Occupation des Sols (POS) révisé. Il charge le Maire de la suite des procédures (consultation des Administrations et Services, Enquête publique, etc.....).

4 Forêts

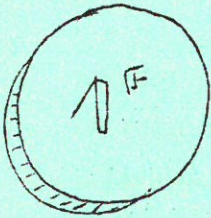
Le Maire fait le point sur les inscriptions des affouages, en attendant la fin du bucheronnage et le recollement. Il est autorisé à signer le contrat de livraison des stères aux habitants avec le livreur Mr Denis COLIN de Bazien.

5 Employé Communal

32 demandes de dossier ont été enregistrées. 22 candidatures ont été reçues. A l'issue de la première sélection, la Commission n'a retenue que 6 personnes pour passer à la phase suivante : test de connaissances générales et entretien. La Commission se réunira à nouveau pour procéder alors au choix définitif qui sera suivi des visites médicales d'embauche, comme stagiaire pendant un an.

x?
y?
z?

Un crédit est mis à disposition pour réfection des tapisseries et peintures du logement situé au 1er étage de la Mairie, ces travaux étant effectués par le futur employé communal.



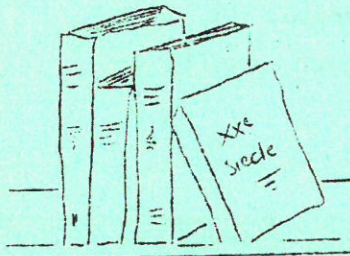
6 Maison Forestière de Bertrichamps

Le Conseil émet un avis favorable concernant le principe de cession pour le franc symbolique à O.N.F. afin de ne plus devoir supporter réparations et l'entretien lourd, source de dépenses importantes. Le Maire de Thiaville, Président du Syndicat, a saisi O.N.F. en ce sens. L'office étudie la proposition.

dossiers et travaux en cours

. Bibliothèque

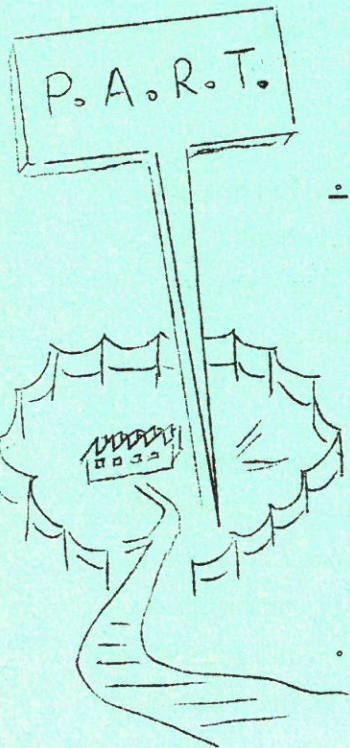
L'entreprise VOURIOT est chargée de la réalisation du mobilier. Les chaises sont commandées. Les négociations avec le Conseil Général (bibliothèque départementale) sont en cours concernant les rayonnages.



Cette bibliothèque initialement prévue pour les scolaires uniquement sera finalement ouverte à tous. Deux permanences hebdomadaires seront assurées par Mme SCHMIDT Secrétaire de Mairie qui recevra ultérieurement une formation spécifique.

. Garage communal

L'entreprise GRANDGORGE a terminé les travaux. Restent les sols à régaler et les peintures à réaliser. Une hauteur de porte supérieure sera faite compte tenu du nouvel engin des Sapeurs Pompiers (voir rubrique Sapeurs Pompiers par ailleurs).

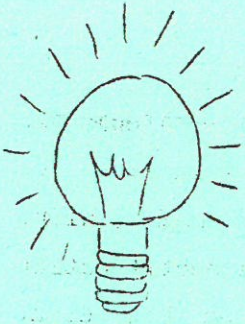


. Parc d'activités Raon Thiaville

Une réunion spécifique s'est tenue en Mairie de Thiaville le 27 mai à 20h 30 avec M.M. les SOUS Préfets de Lunéville et de Saint -Dié, M.M. CHERPION et GUILLAUME députés de Saint -Dié et Lunéville, leurs attachés parlementaires, le représentant du Directeur de la DDA, la directrice des Services Vétérinaires de Meurthe et Moselle, M.M. HUMBERT, JACQUEL, MATHIEU et HIRTZ Ont été évoqués les dossiers de l'abattoir, de la zone industrielle et leur financement.

. REMEMBRAMENT

L'enquête publique sur le projet de périmètre s'est terminée le 23 Juin.



Eclairage public

L'entreprise COSTE a procédé à la pose de 12 points lumineux supplémentaires : 1 rue Gal Paradis, 4, rue des Vosges, 1 rue Maison Ronde, 4 rue d'Alsace, 1 allée du stade.

Par ailleurs, un devis a été demandé pour remplacer le jet d'eau de la vasque cassée et son éclairage. Un projet d'éclairage de l'église est à l'étude.



E.D.F.

Tous les tarifs communaux ont été examinés avec E.D.F. afin d'obtenir une tarification optimum.

Réservoirs

Etanchéité de la toiture faite. Peintures intérieures et extérieures réalisées. Pose de 2 cheminées d'aération supplémentaires et d'un extracteur d'air avec programmateur.

** CIMETIERE **

La concession N° 29 achetée le 20.09.1982 par Mr Edouard FAILLE fait l'objet d'une procédure de reprise. Le procès verbal de constatation d'abandon utile sera dressé le 11.07.1994 à 10 H. Les ayants droits éventuels sont priés d'y assister.



** LA VIE DU VILLAGE **

Naissance: Le 1er Juin est né à Saint -Dié, ALEXANDRE, premier enfant, au foyer de Mr et Mme DURAND Alain domicilié 6, rue de la gare à Thiaville Sur Meurthe.

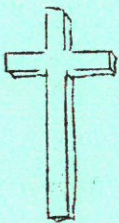
Le 18 Juin est né à Lunéville, ROBIN, premier enfant, au foyer de Mr et Mme VALENCE Denis, domicilié 7, rue de l'Eglise à Thiaville Sur Meurthe.

Toutes nos félicitations aux parents et grands -parents et tous nos voeux aux nourrissons.



Décès : Le 26 avril, est décédé à son domicile 7, rue de la Gare, Mr Maurice KARLE, notre doyen(chez les hommes). Il avait 85 ans.

A son épouse et à sa famille dans la peine, nous présentons nos condoléances sincères.



**** SAPEURS POMPIERS ****

Le S.D.I.S. (Service Départemental et de Secours) va fournir gracieusement au Corps des Sapeurs Pompiers de Thiaville, un véhicule rénové à double cabine et entièrement aménagé (valeur 145 000 F), le matériel fourni impose d'effectuer une rectification de la porte du garage, une hauteur sous linteau de 3 m étant nécessaire. En seconde étape, un allongement par l'arrière sera indispensable afin de pouvoir garer la future motopompe annoncée pour 1995, l'ensemble camion/pompe étant nettement plus important que l'actuel. Enfin, le véhicule qui était un service jusqu'ici (acheté par la municipalité) sera conservé et transformé pour assurer les besoins communaux.

S

**** OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS ****

A noter

La prochaine collecte aura lieu le mercredi 10 août. Objets à sortir la veille au soir.

**** FERMETURE DE LA MAIRIE ****

Relax
Max

Exceptionnellement, elle sera fermée le vendredi 19 juillet. Par ailleurs, Mme SCHMIDT Secrétaire sera en congé du 1er au 21 août 1994. En juillet et août la mairie n'est ouverte que le vendredi de 18h à 19h. EN cas de réelle urgence, s'adresser au Maire ou aux Adjointes.

**** LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE ****

Une expérience a lieu avec succès dans le département des Hauts-de-Seine depuis Avril 1988.

Trois autres départements délivrent la carte nationale d'identité sécurisée depuis le dernier trimestre 1993.

En 1994, trente neuf départements supplémentaires sont concernés dont la Meurthe et Moselle à partir du 27 Juin.

DELAI D'OBTENTION : deux semaines dans le meilleur des cas

VALIDITE : 10 ans

NOUVEAUTES: - Taille et matière : d'un format de 105mm x 74mm, elle est composée d'un papier filigrané laminé entre plusieurs couches de plastique

Se
vient
d'arriver

o o o

- Ce qui s'ajoute : l'indication du sexe
- Ce qui disparaît : les signes particuliers
- Technologie : lecture optique de certaines mentions par les services de police ou de gendarmerie
- Le demandeur doit être présent lors du dépôt du dossier, pour le relevé de son empreinte digitale.

C'est

PIECES JUSTIFICATIVES

- Formulaire de demande, fourni par la Mairie, dûment complété et signé.
- 2 photographies d'identité de face (3,5 x 4,5cm), récentes, identiques, parfaitement ressemblantes, sans aucune altération (traces de doigts, trous d'agrafes...)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation complète, à demander à :
 - la Mairie de votre lieu de naissance, si vous êtes né(e) en France.
 - la sous-direction de l'Etat-Civil du Ministère des Affaires étrangères 44 941 NANTES-CEDEX 09, si vous êtes né(e) à l'étranger
- ou le livret de famille du demandeur ou de ses parents
- 2 justificatifs de domicile, récents et différents : certificat d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement, facture E.D.F. - G.D.F., quittance de loyer avec mention de l'identité et de l'adresse de l'organisme ou de la personne ayant établi ce document, etc...
- (Nota) : le certificat de domicile délivré par la Mairie n'a aucune valeur.
- Timbre fiscal d'une valeur de 150 F.

le

nouvelle

carte

d'identité

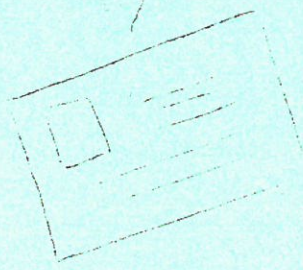
Nationale

Securisée

Le dossier ainsi constitué est envoyé à la Sous-Préfecture qui le contrôle et effectue des saisies sur terminal. Il part ensuite en région parisienne où la carte est fabriquée.

(attention : si les photos sont de mauvaise qualité, la machine les refuse).

Les cartes sont expédiées en Sous-Préfecture où elles sont contrôlées puis retournées en Mairie.



DEMANDE URGENTE

Le demandeur doit s'adresser directement à la Sous Préfecture de rattachement muni :

- des pièces à fournir pour une demande courante
- d'une photo supplémentaire pour l'établissement éventuel d'une carte provisoire
- des justificatifs de l'urgence (billet d'avion, télégramme, certificat de décès, etc...).

CONCLUSION : N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT

** DICTONS DU MOIS **

Saint Thiébaut	Saint Thiébaut
Ramène lo chaud	Ramène lo chaud.
E lè hédlein	A la Sainte Madeleine
Lo byé pé zeû rêcines	Le blé perd ses racines
Si juyé a bé	Si juillet est beau
I faû renfonci les tonnés	Il faut renforcer les tonneaux
E lé Saint Vincent	A la Saint Vincent
Errète le pyûcne et vîn lo va	Cesse la pluie et vient le vent.
S'ê pyû les jos des canicules	S'il pleut les jours de canicule
I pyû trâs sménes	IL pleut trois semaines.

** DANS LES RETROVISEURS DE L'HISTOIRE **

1er Juillet 1944 : Combats violents Allemands/Maquisards dans le Morvan.

3 " " Offensive Américaine sur St LC (Manche) et prise de Sienne (Italie) par les Français.

4 " " 1.000.000 de soldats ont débarqué en Normandie depuis le 6 Juin.

5 " " La Haye du Puits (Manche) est libérée.

7 " " Violents bombardements de Caen par la R.A.F.
Assassinat de Georges MANDEL ancien Ministre de l'Intérieur, par la Milice.

8 " " Libération partielle de Caen par les Anglais.

10 " " Accueil triomphal du Gal de Gaulle à New-York.

- 11 " " Arrivée du Gal de Gaulle au Québec.
- 13 " " Retour du Gal de Gaulle à Alger.
- 14 " " Manifestations populaires en France contre l'occupant.
- 17 " " Rommel est gravement blessé lors d'une attaque aérienne près de Livarot (Calvados).
- 18 " " Prise de St LO par les Américains.
- 19 " " Assaut de 10.000 soldats Allemands contre le Vercors.
- 20 " " Echec d'une tentative d'assassinat contre Hitler à Rastenburg.
- 21 " " Atterrissage d'assaut de 40 planeurs Allemands sur Vassieux (Vercors).
- 22 " " Contre attaque de la 7ème Armée Allemande.
- 23 " " Le Vercors cesse le combat : 639 morts parmi les maquisards. Les représailles allemandes et de la Milice font 200 morts civils de plus.
- 25 " " Violent bombardement allié des premières lignes allemandes.
- 27 " " Prise de Periers et de Lessay (Manche).
- 30 " " Prise d'Avranches.
- 31 " " Bilan provisoire de la bataille de Normandie : 114 000 Allemands tués et 40 000 faits prisonniers. Pour les Alliés 122 hommes tués, blessés, disparus. Le célèbre aviateur et écrivain Antoine de St Exupéry disparaît au cours d'une mission aérienne sur le sud de la France.

**** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART ****

SAPEURS POMPIERS

Date à réserver "10 JUILLET 1967"

Nous organisons une marche à travers bois. Il y aura deux parcours : un d'environ 10 km, l'autre d'environ 5 km.

Prix d'inscription : 10 Francs.

Départ au local des Sapeurs Pompiers au 13, rue des Vosges à 14 heures.

Celle-ci sera suivie d'un repas sur réservation à faire chez Mr Dominique GEORGE au 3 rue des Vosges à Thierville ou au 83.71.41.13.

Venez nombreux.

Le Président D. GEORGE



Le 23.12.1911 La commune est autorisée par le Préfet à ouvrir une carrière à la "basse de Cenimont" pour extraire sable et gravier pour les besoins de la commune.

La Gruerie de Baccarat comptera presque 6 gardes. Le marteau de chaque garde, et qui sert à marquer les arbres à abattre est conservé à Baccarat à la Gruerie d'où il est tiré de l'armoire fermée à 3 clés, en présence des officiers nommés. Sitôt le martelage terminé, il est enfermé à nouveau, en présence des mêmes officiers, dans la même armoire fermée à 3 clés !

L'ordonnance de 1669 prévoit que les bestiaux "trouvés en délit ou hors des lieux, des routes et chemins désignés" seront confisqués et vendus pour le compte de l'Evêque. "S'ils ne peuvent être saisis leur Propriétaire paieront une amende de 20 livres par cheval, boeuf ou vache, 100 sols par veau, 3 livres par mouton ou brebis, le double pour la 2ème fois, le quadruple pour la 3e fois, bannissement des forêts contre les pâtres et autres gardes et conducteurs desquels en tous cas les Maîtres, pères, chefs de famille, propriétaires, fermiers et locataires des maisons y résidant demeureront civilement responsables".

LES FONTAINES

Thiaville ne semble jamais avoir eu de puits communal comme certaines autres communes : Flin, Harbouey, Petitmont par exemple. Thiaville fut cependant très tôt dotée de fontaines comme en témoignent divers documents :

- en 1734, le 15 février, plusieurs habitants déposent plainte contre Dominique MATHIEU qui a construit "un four sur les cors de la mère fontaine du village de laquelle dérivent cinq autres fontaines"...

A noter que les cors étaient les tuyaux en bois. La communauté avait le droit de prendre dans les forêts de l'Evêque de Metz, les bois nécessaires à la confection de ces tuyaux (droit de maronage)

- en 1737, Léopold GEORGEL est nommé garde des fontaines.
- en 1740, Pierre PITON maire nomme François MOUGEL comme garde des fontaines.

Certaines maisons étaient dotées d'un puit avec pompe sur "la pierre à eau" (l'évier). Celui de la gare était creusé dans le jardin, son eau remontée à l'aide d'un treuil en bois avec une chaîne à laquelle on attachait un seau.

On sait également qu'en 1740, l'utilisation des fontaines est réglementée, en particulier pour les lessives de linge et autres... En hiver, il est interdit de les utiliser à cet effet avant 9 h et après 15 h et en été avant 8 h et après 16 h. Les contrevenants étaient condamnés à payer 5 sols et les dépens.

L'étude historique des fontaines de Thiaville se révèle délicate car jusqu'en 1866, il n'existe aucune trace de plan, ce qui explique que même le nombre de fontaines et leur emplacement est difficile à affirmer.

En 1734, il semble qu'il y a 5 fontaines, toutes alimentées par les Sources des Grands Prés.

En 1809, on parle de 4 fontaines..., la fontaine de FAGNOUX (commune indépendante jusqu'en 1790) existait...

En 1825, on trouve trace de 6 fontaines (les 4 du village, celle de Fagnoux, celle à l'entrée du village).

En 1866, premier plan des fontaines : 5 à Thiaville + 1 à Fagnoux.

A l'origine, les auges et les conduites étaient en bois.

Au fil des ans des travaux importants, entièrement financés par la commune ont été réalisés notamment en 1807/1809, 1825, 1866.

Les fontaines (suite)

Les travaux de 1807/1809

A l'occasion de sa tournée en février 1807, le Secrétaire ambulant indique que les fontaines ne coulent plus, qu'elles doivent être réparées et que la commune a les fonds suffisants.

En avril 1807, "le maire sollicite avec instance l'autorisation pour faire raccomoder les fontaines, il y en a 3 dans le village et aucune ne donne aucune goutte d'eau. Les habitants sont obligés d'aller près d'une demi-heure conduire le bétail boire et aller chercher de l'eau eux-mêmes. Si un incendie avait lieu l'on ne pourrait porter aucun secours dans cette commune. La commune a les fonds nécessaires pour subvenir à cette dépense".

Le Maire, Quirin Balland n'attendra pas l'autorisation pour effectuer les travaux et paya les 63 F nécessaires à la réparation. Le Sous Préfet refusa la dépense et exigea une délibération du Conseil Municipal. Finalement la dépense fut acceptée compte tenu de l'urgence.

Le 5 février 1807, l'architecte Joseph SIMON de LUNEVILLE établit un devis. L'ensemble des travaux s'élève à 7000 F dont 5313,61 F pour les fontaines et 1686,40 F pour les ponts. Le Ministre avait accordé un crédit de 4000 F à prendre sur les fonds que la commune possédait à la caisse d'Amortissement pour les fontaines. L'adjudication aura lieu au rabais et aux feux le 31.8.1809. Elle donne les résultats suivants :

5500 F LEBRUN à Lunéville

4940 F KIENZT à Hudiviller

4880 F DROUIN à Lunéville

4860 F KIENZT à Hudiviller

4840 F DROUIN à Lunéville, qui fut déclaré adjudicataire avec pour caution MARANDE Nicolas négociant à LANEUVEVILLE près de RAON L'ETAPE.

Les crédits débloqués n'étant que de 4000 F, la commune s'engagea à financer le reste du marché sur ses revenus ordinaires et finalement le 19.12.1809 l'approbation préfectorale est obtenue.

Les travaux devaient être terminés pour le 1.7.1810.

Qu'étaient-ils ?

Les 3 premières fontaines/ : Alimentées par la source des GRANDS PRES très abondante, l'une coule au milieu du village devant la maison de la veuve PITON, la seconde devant la maison de François BEDE et la troisième devant la maison de Jean Claude PARADIS (Chaque quartier a une fontaine).

Le bouge qui était en chêne est hors d'usage.

"Il n'existera plus dans l'endroit actuel mais a 86 mètres plus haut où il avait toujours été jusqu'à l'époque où l'un des anciens Maires pour cause d'intérêt particulier l'avait changé de place ce que préjudicie beaucoup plus attendu que par cette oeuvre il a ôté aux eaux un metre de pente". Il sera refait à neuf en pierre de taille ; mortier chaux et ciment. Son pourtour intérieur sera de 8 m, sa hauteur de 2.30 m et son épaisseur de 50 centimètres. Il sera construit sur une plate-forme en chêne de 12 cm d'épaisseur posée sur 12 racinaux de chêne. Il sera à double paroi : un deuxième mur sera construit à 40 cm en arrière du premier et aura 40 cm d'épaisseur. Entre les deux murs du corroi de 40 cm d'épaisseur sera bourré et tassé pour éviter les fuites d'eau. Ensuite sera construite une assise en pierre de taille coulée et fichée au ciment. Le bouge sera couvert de pierres de taille de 1, 90 m de long et 30 cm d'épaisseur recouverte de 16 cm de gazon. A l'est, une ouverture de 48 cm² sera prévue pour le départ du premier corps qui entrera de 50 cm dans le bouge et sera muni d'une grenouillère de plomb. Les corps seront enterrés à au moins 65 cm de profondeur pour être à l'abri de la gelée et des charrues. Ils seront en sapin, joints par des boîtes en fer de 10 cm de diamètre qui seront affilées sur les côtés en leur conservant de la force dans le milieu pour les faire entrer autant dans un corps que dans l'autre. Il faudra 405 corps de 3 m soit 1 215 m de 28 cm de diamètre avec à l'intérieur un calibre de 8 cm depuis le bouge jusqu'à la "tache" qui se trouve au coin de la maison de la veuve Pierre MICHEL. Cette "tache" sera en chêne de 3 m de haut, fichée d'un metre dans la terre et assurera la répartition entre les fontaines étant divisée en 2 parties : 1 à droite, 1 à gauche. Chaque fontaine sera dotée d'un corps montant neuf avec coulant en fer de 50 cm de long sur 3 cm de diamètre et l'eau tombera dans une auge en chêne de 4 m x 1 m x 0.50 m avec des bords de 8 cm d'épaisseur. Quelques prix : tuyaux : 1 F à 1.10 F le m. La grenouillère : 9 F. Auge en chêne : 20 F

Les travaux ont certainement traîné puisqu'au compte de 1 8112 on remarque : "acompte de 640 F à Nicolas Marande adjudicataire d'après l'adjudication des réparations des fontaines du lieu".

La fontaine de la rue du Moulin (actuellement rue de la Libération) Elle est alimentée par une source située dans les prés FANOUX. Le bouge est en bon état. 564 m de conduite doivent être remplacés. La fontaine coulera devant la maison du sieur Dominique BOYE avec une "tache" et une auge neuve comme les 3 autres.

La fontaine de FANOUX.

Elle coule dans le petit village de FANOUX, alimentée par une source située dans les prés FANOUX. Le bouge est à refaire, 472 m de tuyaux sont à changer, le corps qui traversera le ruisseau du moulin sera en chêne de 3 m de long et 30 cm d'équarrissage. La "tache" et l'auge seront les mêmes que celles des autres fontaines.

- LES TRAVAUX DE I 825.

Moins de 20 ans après ces premiers travaux, de nouvelles réparations sont nécessaires. On peut supposer qu'il y eut des malfaçons car les nouvelles conduites posées en I 825 dureront jusqu'en I 866, date de leur remplacement par des tuyaux de gres.

Le **II-5-I 825**, le Conseil municipal décide d'entreprendre les travaux et propose au Sous-Préfet comme architecte M. BEAUQUEL Jean-Baptiste de BERTRICHAMPS.

Le **I7-6-I 825**, le Sous Préfet désigne M. PIERSON architecte à LUNEVILLE pour établir le devis. Celui-ci remet un devis de 5 541.03 F.

Le **I3-3-I 826**, le Conseil municipal approuve le devis en modifiant le projet (suppression d'un 2° bouge).

Le **27-3-I 826**, le Sous-Préfet approuve le projet modifié, qu'à son tour le Préfet autorise le **I-4-I 826** et fixe l'adjudication à LUNEVILLE le **24-4-I 826** à II h.

Elle donne les résultats suivants :

EBERT Adolphe à DENEUVRE : 5 540 F

SELLIER Sébastien à LUNEVILLE : 5 520 F ; adjudicataire.

(caution : EBERT Adolphe à DENEUVRE)

Que sont ces nouveaux travaux ?

Le bouge est trop petit. Il faut l'agrandir. La fouille aura 5.05 m x 4.40 m x 1.50 m. Le système de la double paroi avec bourrage de corroi est conservé mais le bouge est fermé par une voûte en plein cintre recouverte de terre. Une porte en chêne de 0.90 m x 0.70 m avec gonds inversés pour éviter son ouverture est prévue. L'architecte prévoit à 75 m de ce bouge un 2° bouge plus petit (2.30 m x 2.30 m x 1.25 m) en pierres sèches pour capter les eaux. Ce supplément sera supprimé par le Conseil. Les conduits seront remplacés par des corps en sapin neufs de calibre 7 cm réunis par des boîtes en fer de I4 cm de diamètre, l'intervalle entre les extrémités de chaque corps sera garni de mousse pour éviter des pertes d'eau.

Au total : I 402 m de corps neufs en sapin et 4 corps montants ou "moines" en chêne.

Les auges en chêne et les "moines" (corps montants) seront remplacés par des semblables.

Le corroi sera pris au canton de NOIRE TERRE à BERTRICHAMPS à 2 500 m de distance, la chaux au four de CLAIRE FONTAINE à 12 500 m de distance, le sable au canton de FANOUSAY à 1 200 m de distance.

Les mêmes travaux auront lieu pour la fontaine de FAGNOUX dont le bouge est situé à gauche du chemin dit du Passage des vaches. Ce réservoir sera réparé et 640 m de conduite changés.

Pour la fontaine de l'entrée du village qui coule devant la maison M. CUNY, Maire, le bouge qui se trouve dans le pré de Joseph LAURENT canton de FANOUSAY près de la rive gauche du canal du moulin sera réparé et 590 m de conduites remplacés.

- LES TRAVAUX DE I 866.

Le devis des travaux de remplacement des corps en sapin par des tuyaux de grès de JEANMENIL ou RAMBERVILLERS est établi le 18-1-1 866 par M. GERARD architecte à LUNEVILLE. En plus les auges des fontaines seront en grès et alimentées par des pyramides en fonte.

Le Conseil municipal l'approuve le 21-1-1 866. Il se monte à 10 000 F.

Soumis à l'examen de la Commission départementale des Bâtiments Civils il est retourné par celle-ci à l'Architecte le 14-2-1 866. Il manque un plan et les profils des tranchées. Réexaminé par la Commission, il est approuvé le 9-5-1 866. Le sous-préfet l'approuve le 25-5-1 866. Le Préfet l'autorise le 31-5-1 866 et fixe l'adjudication des travaux au 13-6-1 866.

Elle donne les résultats suivants :

BREGÉOT J-J FONTENOY LA JOUTE et REMY Martin de GERBEVILLER : - 7.01 %

CHOINIER J-Nicolas de BERTRICHAMPS : - 5.67 %

Les travaux furent réceptionnés le 24-9-1 866, ils se montaient à 8 805.70 F.

Ce sont les fontaines qui coulent encore actuellement. Certaines sont restées toujours au même endroit, d'autres ont été déplacées.

(CF le plan de I 866.)